

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Maintenance multi-technique des bâtiments de la Communauté urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux doit assurer de bonnes conditions de travail et la sécurité du personnel communautaire basé dans les différents immeubles communautaires situés dans le quartier Mériadeck.

Pour ce faire des prestations de maintenance préventive et curative sur les installations de chauffage, ventilation, climatisation, électricité, second oeuvre et une partie des installations de sécurité, sont nécessaires et exécutées au sein d'un marché de maintenance multi-technique. Arrivant à échéance, il est nécessaire de relancer une consultation.

Lors de la phase de conception du nouveau marché il a été décidé d'y inclure des bâtiments supplémentaires, en sus de l'hôtel communautaire, notamment l'immeuble Guyenne, la Tour 2000, la Tour Aquitaine, les Citadines, ainsi que les locaux du Conseil de développement durable (situé au rez de dalle de l'immeuble NOVOTEL).

Le marché à attribuer est un marché fractionné à bons de commandes, d'une durée de 4 ans fermes pour un montant minimum de : 1 000 000 € HT.

La dépense correspondante est prévue au budget principal dans les exercices 2014-2018, chapitre 11, article 6156, fonction 020.

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics ainsi que de l'article 77 du Code des Marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Pour ce faire une mise en publicité a été effectuée au niveau européen.
A l'issue de la date limite de réception des offres, six (6) candidats ont remis une offre.

Les services communautaires ont ensuite réalisé un rapport d'analyse des offres, qui établit le classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

- Critère n° 1 « prix des prestations » pondéré à 40 %
- sous critère n°1 : Montant du détail quantitatif estimatif comprenant les parties n°1 + n°2 pondéré à 70 %
- sous critère n°2 : Montant du détail quantitatif estimatif partie n°3 pondéré à 30 %
 - Critère n° 2 « Organisation mise en œuvre pour répondre au marché » pondéré à 60 %
- Sous critère n°1 : les moyens humains mis en œuvre pour assurer les prestations objet du marché pondéré à 40 %
- Sous critère n°2 la méthodologie permettant de respecter les obligations de maintenance préventive et corrective 60 %

A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'offres, réunie le 2 octobre 2014, a décidé d'attribuer le marché correspondant à l'entreprise MTO-EUROGEM, pour un montant minimum de 1 000 000, 00 € HT sur 4 ans fermes.

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif parties N° 1 et N° 2 est de 501 426,61 € HT soit 601 711,93 € TTC et le montant de son détail quantitatif estimatif partie N° 3 est de 1 038 626,00 € HT soit 1 246 351,20 € TTC.

L'estimation des services en matière de détail quantitatif estimatif pour la durée du marché était de : 1 642 465,00 € HT soit 1 970 958,00 € TTC.

L'opération est estimée à 1 000 000 € HT (montant minimum) et prévue au budget principal dans les exercices 2014-2018.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser M. le Président à signer le marché avec l'entreprise MTO-EUROGEM pour un montant minimum de 1 000 000 € HT sur 4 ans fermes.

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier est consultable par les conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique – Hôtel communautaire – Bâtiment Bas – 3è étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121.12 et L2121.13,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, 77 et 57 à 59,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 2 octobre 2014 attribuant le marché intitulé « Maintenance multi-technique des bâtiments de la Communauté urbaine de Bordeaux » à l'entreprise MTO-EUROGEM.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT

- que les services communautaires ont procédé à une mise en concurrence et à une analyse des offres permettant d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au sens du code des marchés publics et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,
- que par sa décision en date du 2 octobre 2014, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché intitulé « Maintenance multi-technique des bâtiments de la Communauté urbaine de Bordeaux » à la société MTO-EUROGEM pour un montant minimum de 1 000 000 € HT pour 4 ans fermes,
- qu'il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette entreprise.

DECIDE :

Article 1:

Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux est autorisé à signer avec le titulaire retenu par la Commission d'appel d'offres lors de sa séance du 2 octobre 2014, le marché intitulé « Maintenance multi-technique des bâtiments de la Communauté urbaine de Bordeaux » pour un montant minimum de 1 000 000 € HT sur 4 ans fermes.

Article 2:

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal, au chapitre 011, article 6156, fonction 020.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 7 NOVEMBRE 2014

M. ALAIN DAVID